

A. M. Bastian, député de Savoie. — Nous n'avons jamais jeté aucune parole de louange à l'individualité, parce que nous sommes de ceux qui croient fermement que l'encens brûlé aux pieds d'un homme lui porte à la tête ce dévergondage qu'on appelle aristocratie, et au cœur ce froid glacial que l'on baptise du nom de phthisie sociale ou égoïsme.

Cependant, lorsque tout un peuple applaudit, lorsque la Savoie entière sent toute son âme emportée par la reconnaissance vers l'homme qui vient de plaider pour elle au grand tribunal de la nation, nous croyons qu'il est de notre devoir de rengainer nos griffes, de ne pas résister plus longtemps à l'enthousiasme savoyard et de crier aux : :

MERCI AU DÉPUTÉ BASTIAN!

Merci à vous, député libéral, parce que vous avez le premier dénoncé officiellement que notre gouvernement a deux masques à son service : un masque libéral pour grouper l'Italie autour de la monarchie piémontaise, et l'autre réactionnaire pour livrer la Savoie à l'inquisition de la sainte boutique, par fiche de consolation.

Merci à vous, député démocrate, parce que vous avez dit à l'Italie que, quoique malheureux, que, quoique abandonnés au bon plaisir de quatre évêques et d'un bedeau d'église caparaçonné en avocat général, les libéraux savoyards n'ont pas d'autre volonté que les démocrates italiens. Ils n'ont tous qu'une cause commune, celle de la liberté, qui ne souffre aujourd'hui que parce qu'il lui manque encore un peu de ce martyr qui brise les idoles d'or et réduit en poussière les sceptres de fer de nos tyrans de bois.

Merci à vous, député savoyard, parce que vous avez pensé vrai et que vous avez eu le courage de dire la vérité. S'il m'était permis, à moi pauvre et obscur soldat

Adresse du député Luigi Federico Menabrea (1809-1896) de Saint-Jean-de-Maurienne au député François-Marie Bastian (-1855), alors député de Taninges au Parlement sarde à Turin, prononcée le 24 novembre 1850.

Source : Charles Monmayeur, Choses de Savoie vers 1860, Paris, Le Duc impr., 1911, p.93.

En 1835, son oncle François-Marie Bastian (-25/08/1855) acheta les ruines du château de Faucigny en même temps que le terrain environnant et en 1884, sa famille « y fit élever une grande croix que l'on y voit encore actuellement », relève une information touristique parlant du site⁴³. Cet achat d'un site (aujourd'hui lieu d'animations historiques) qui n'était qu'un amas de ruines, mais à haute valeur mémorielle savoyarde liée aux Faucigny, une des familles emblématiques de la Savoie médiévale, n'était en rien anodin et révèle l'irréductibilité savoyarde et faucignerand des Bastian de Bonneville. Ceci n'avait pas échappé à l'écrivain-voyageur Francis Wey (1812-1882) qui, passant par La Côte d'Hyot et visitant les ruines en 1864, en rapporta une claire expression en relevant que, pour ce qui concernait ce château, « un avocat du pays, ému d'une patriotique et noble compassion, a acquis pour un morceau de pain, le droit d'en protéger les restes »⁴⁴. François-Marie Bastian décéda en 1855 sans postérité directe dans le hameau de Barby de la Côte d'Hyot, annexe de la commune de Bonneville.

PROSPER-LOUIS BASTIAN (1808-1873)

Quant à Prosper-Louis Bastian (1808-1873), son cousin et fils de Joseph Marie, il fit une carrière d'officier dans l'armée sarde qui le mena au titre de major, chef de bataillon et commandant de province (Thonon et Chablais) au moment de l'annexion en 1860. Il fut également fait chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare⁴⁵.



Les ruines du château de Faucigny achetées en 1835 par le député François-Marie Bastian de Bonneville avec la croix érigée en 1884 par ses descendants.

43 - Selon MDAS, t.47, p.137, c'est « la famille Guillermin, une des héritières de ses biens » qui le fit.

44 - Wey 1865, p.197.

45 - *Revue Savoisienne*, 1922, t.63, p.72-81 et 1915, t.56, p.121-123. Un Prosper Bastian était encore signalé comme propriétaire à Bonneville en 1869 et membre du jury d'expropriation mis en place par le conseil général.